

Accompagnement 2020-2021

Haies Champêtres

Tarif de base : 7,90 € évalué selon une grille régionale

Les travaux de préparation du sol et de plantation reste à la charge du planteur

< ou égal à 70 m : plants et fournitures à réceptionner à la Maison de la Nature et de l'Environnement 65.

> 70 m : livraison des plants et fournitures sur le site de plantation.

Financement



4,35 €

En fonction de la localisation du projet et de son intérêt cynégétique, avec un maximum 300 m par année civile par planteur, peut se déduire une aide de 1 €

Financement (selon conditions)



1,00 €

A confirmer selon le public et la subvention allouée, soutien complémentaire de l' Association française d' Arbres et de Haies Champêtres soit sur le prix C. Régional, soit sur le prix FDC

Financement (selon conditions)



0,50 €

Grandes protections (1,08 €) et piquets accacia (0,66 €) facturés en sus (tarifs sous réserve)

Petites protections gibier (60 cm) et tuteurs bambou inclus dans le prix

Le paillage bio correspond à :

Fourniture du paillage et aide à la mise en place. Feutre de jute (1m de large; 1200g/m2) pour les haies champêtres et dalles de fibres de bois pour les bosquets et alignements.

05 62 33 61 66 / 06 42 41 97 43

arbreetpaysage@maisondelanature65.com / Arbre et Paysage 65



Adhésion pour 3 ans : 45 € ind / 150 € Collectivités

La Maison de la Nature et de l'Environnement s'est donnée pour objectif dans ses statuts de préserver et de valoriser la place de l'arbre dans nos paysages et dans nos pratiques; elle porte l'intérêt de l'agroforesterie depuis la création de son pôle Arbre et Paysage 65 en 2008 et au sein de l'Afahc - Agroforesterie

Accompagnement 2020-2021

Haies Champêtres

Tarif de base : 7,90 € évalué selon une grille régionale

Les travaux de préparation du sol et de plantation reste à la charge du planteur

< ou égal à 60 m : plants et fournitures à réceptionner à la Maison de la Nature et de l'Environnement 65.

> 60 m : livraison des plants et fournitures sur le site de plantation.

Financement



4,35 €

En fonction de la localisation du projet et de son intérêt cynégétique, avec un maximum 300 m par année civile par planteur, peut se déduire une aide de 1 €

Financement (selon conditions)



1,00 €

A confirmer selon le public et la subvention allouée, soutien complémentaire de l' Association française d' Arbres et de Haies Champêtres soit sur le prix C. Régional, soit sur le prix FDC

Financement (selon conditions)



0,50 €

Grandes protections (1,08 €) et piquets accacia (0,66 €) facturés en sus (tarifs sous réserve)

Petites protections gibier (60 cm) et tuteurs bambou inclus dans le prix

Le paillage bio correspond à :

Fourniture du paillage et aide à la mise en place. Feutre de jute (1m de large; 1200g/m2) pour les haies champêtres et dalles de fibres de bois pour les bosquets et alignements.

05 62 33 61 66 / 06 42 41 97 43

arbreetpaysage@maisondelanature65.com / Arbre et Paysage 65



Adhésion pour 3 ans : 45 € ind / 150 € Collectivités

La Maison de la Nature et de l'Environnement s'est donnée pour objectif dans ses statuts de préserver et de valoriser la place de l'arbre dans nos paysages et dans nos pratiques; elle porte l'intérêt de l'agroforesterie depuis la création de son pôle Arbre et Paysage 65 en 2008 et au sein de l'Afahc - Agroforesterie